

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
3 janvier 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 25 novembre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 128 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2008-2009 (*suite*)

Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2008-2009

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-56368 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 128 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6 (Introduction) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 1 à 3), A/62/6 (Sect. 4) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 5 à 7), A/62/6 (Sect. 8) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 9 à 11), A/62/6 (Sect. 12) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 13 à 18), A/62/6 (Sect. 19) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 20 à 22), A/62/6 (Sect. 23) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 24) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 25 à 28), A/62/6 (Sect. 28A) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 28B) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 28C) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 28D), A/62/6 (Sect. 28E) et Corr.1 et Corr.2, A/62/6 (Sect. 28F), A/62/6 (Sect. 28G), A/62/6 (Sect. 29) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 30 à 35), A/62/6 (Income Sect. 1 à 3), A/62/7 et Corr.1, A/62/16 (Chap. III B), A/62/80 et Corr.1 à 3, A/62/91, A/62/229 et A/62/349).

1. **Le Secrétaire général**, présentant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et les rapports connexes, dit que l'année à venir comptera parmi les plus difficiles que l'Organisation ait jamais connues, mais il ne doute pas que les Nations Unies auront la possibilité d'en faire aussi l'une des plus fructueuses. Leurs travaux commencent véritablement maintenant, avec l'examen du projet de budget-programme de 4,2 milliards de dollars, montant relativement conforme à celui que l'Assemblée générale a approuvé. Ce montant représente une augmentation d'une valeur réelle de 23 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, soit un demi-point de pourcentage. C'est peu, compte tenu des demandes dont l'Organisation fait l'objet. Qu'il suffise aux États Membres de réfléchir à toutes les tâches qu'il lui faudra accomplir en 2008 : les pourparlers de paix sur le Darfour débuteront le week-end prochain en Libye, préalablement à un autre déploiement majeur de forces de maintien de la paix; l'Organisation se heurte à des difficultés diplomatiques et sur le plan de la sécurité au Liban, au Myanmar, en République démocratique du Congo et en Somalie, pour ne citer que ces pays; elle va devoir s'employer à atténuer la pauvreté dans le monde, tout particulièrement en Afrique, faire face aux crises humanitaires en cours et aux violations des droits de l'homme, ou encore lutter contre les changements

climatiques et le VIH/sida à l'échelle planétaire, tous problèmes qui ne pourront être réglés qu'à long terme.

2. Jamais le monde n'a eu tant besoin d'une ONU qui soit forte. Pourtant, jamais les ressources de l'Organisation n'ont été à ce point surexploitées. En tant que chef de l'Administration, le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer l'ONU de sorte qu'elle puisse accomplir ce que l'on attend d'elle. Cela exigera une gestion budgétaire vigilante, qui trouve un juste équilibre entre des priorités diverses et souvent contradictoires, ainsi que des changements à l'intérieur de l'Organisation afin qu'elle obtienne de meilleurs résultats plus rapidement, en se montrant plus souple et plus efficace, le tout avec les ressources limitées qui seront à sa disposition.

3. Ce faisant, l'Organisation devra garder à l'esprit ce principe fondamental : il existe un lien indissociable entre la paix, les droits de l'homme et le développement, qui constituent les trois piliers de son action. Il n'est pas possible d'obtenir le succès à l'un de ces trois titres en négligeant les autres. Ils vont de pair, à l'intérieur d'un tout organique, et si l'Organisation perd de vue cette évidence, elle ne pourra pas espérer atteindre ses objectifs.

4. L'année 2007 offre de multiples possibilités de renforcer l'ONU, pour un monde meilleur, et la Cinquième Commission détient la clef de la transformation de l'Organisation. On mesure toute l'importance d'un Secrétariat fort, disposant des moyens dont il a besoin; il lui faut être pragmatique, comptable de ses actes et axer son action sur les résultats, tout en incarnant la fierté de servir l'intérêt public mondial avec le plus haut degré d'efficacité. Afin que cette vision se concrétise, l'Organisation doit se moderniser et repenser la nature et les modalités de son action.

5. Elle a déjà commencé à s'atteler au difficile travail de renforcement et de réforme de ses structures et elle a réorganisé ses opérations de maintien de la paix à l'échelle mondiale. Le moment est maintenant venu pour elle de se consacrer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, l'accent devant être mis spécifiquement sur l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient, et de repenser sa conception de la diplomatie préventive. Elle doit exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à elle de proposer ses bons offices et sa médiation au plan international, en appliquant l'esprit de la Charte au sens le plus large.

6. La Commission ne le sait que trop, la guerre a des conséquences coûteuses. Trop de vies ont été perdues sans nécessité, souvent en raison de l'incapacité de la communauté internationale d'agir suffisamment tôt. Des économies ont été ruinées et des espoirs de développement réduits à néant, sans que cela serve aucune fin. Si l'Organisation renforçait sa capacité d'intervenir et de régler les conflits de façon précoce plutôt que tardivement, elle réaliserait là un investissement des plus judicieux.

7. Le Secrétaire général exhorte les États Membres à soutenir son plan de renforcement du Département des affaires politiques en autorisant l'ouverture de crédits d'un montant de 18 millions de dollars à cette fin. Il se félicite que le projet de budget prévoit un financement stable pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix nouvellement créé, conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

8. Estimant que la paix est l'enfant de l'union de la sécurité et du développement, il dit que le progrès économique et la justice sociale ne sauraient faire l'objet d'arrière-pensées géopolitiques.

9. Comme le savent les États Membres, l'Organisation est à mi-distance de l'échéance de 2015 qu'elle s'est fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des millions d'individus se tournent vers l'ONU dans l'espoir qu'elle leur permettra d'accéder à un avenir plus satisfaisant, en meilleure santé et avec des conditions de vie plus décentes. Quelle que soit l'aune à laquelle on les mesure, les programmes qu'elle met en œuvre sont d'une portée impressionnante. Au cours de la décennie écoulée, des progrès spectaculaires ont été enregistrés et l'ONU s'est transformée en profondeur. Elle accordait trop d'attention à la sécurité : elle poursuit aujourd'hui des objectifs plus vastes axés sur le développement. Même si le montant annuel des contributions, dans une large mesure extrabudgétaires, aux divers programmes et organismes des Nations Unies atteint aujourd'hui plus de 15 milliards de dollars, l'Organisation a manifestement encore beaucoup de chemin à parcourir.

10. Le Secrétaire général espère que le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique dressera la liste des problèmes à régler. La communauté internationale a pris de nombreux engagements à Gleneagles et à

Heiligendamm, mais il est temps d'aller au-delà des promesses et de débloquer les sommes nécessaires pour aider ceux qui sont dans le besoin.

11. Cela ne signifie pas que l'ONU doive accomplir ce que les pays en développement peuvent – devraient – faire eux-mêmes. Simplement, les modalités d'octroi de l'aide, en particulier au développement, doivent être adaptées aux nouvelles réalités. La coopération Sud-Sud, par exemple, fait aujourd'hui figure de nouvelle force dans le cadre de l'économie mondiale. Ainsi, 40 % des exportations mondiales proviennent aujourd'hui des pays en développement et 50 % des échanges concernés ont lieu entre eux. Certains pays du Sud sont même devenus bailleurs de fonds.

12. Il s'agit là d'une évolution extrêmement prometteuse et le Secrétaire général va donc chercher à renforcer l'action de l'Organisation dans le domaine de la coopération Sud-Sud, avec l'implication totale du Département des affaires économiques et sociales, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des commissions régionales. L'Organisation doit renforcer ses capacités de recherche et de suivi et s'atteler en particulier aux problèmes du milliard d'individus qui se trouvent « au bas de l'échelle », ceux que la croissance économique mondiale laisse sur le bord du chemin. Il faut accorder une attention spécifique aux besoins des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement, aussi le Secrétaire général propose-t-il une réorganisation du Secrétariat afin que ce dernier serve mieux leurs intérêts. L'Organisation doit les aider à se développer, afin qu'ils puissent eux aussi connaître dans une plus large mesure la paix et la prospérité. C'est l'un de leurs droits fondamentaux.

13. L'année 2008 marquera le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Secrétaire général se dit heureux de constater que le projet de budget-programme reflète la décision des États Membres de doubler les ressources consacrées aux droits de l'homme. Il est toutefois temps de donner un sens plus large aux définitions traditionnelles des droits de l'homme, notamment la responsabilité de protéger et de s'exprimer. Le développement est lui aussi un droit de l'homme, qui s'inscrit dans la dimension éthique du mandat de l'Organisation.

14. L'Organisation se concentre sur les trois piliers de son action – le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. Mais leur assise est fonction de la solidité de leurs fondations, aussi les États Membres doivent-ils veiller à ce que ces fondations soient résistantes et bien entretenues. Le Secrétaire général fait bien sûr allusion à la gestion et à la réforme de l'Organisation.

15. La réforme n'est pas un projet ponctuel mais un processus qui nécessitera tout du long l'appui des États Membres et une confiance mutuelle. Ainsi que de nombreux ambassadeurs le lui ont suggéré, le Secrétaire général continuera de s'employer, avec l'ensemble des États Membres, à réformer le Département des affaires politiques, le Département des affaires économiques et sociales et d'autres encore.

16. Il estime également que le Secrétariat doit poursuivre l'intégration et la rationalisation de ses activités pour éviter les chevauchements et réaliser des économies. L'ONU doit gagner en rapidité, en souplesse et en modernité et se concentrer davantage sur les résultats que sur les processus. Pour ce faire, il est nécessaire de rationaliser les réglementations et les habitudes de travail existantes, afin de les mettre en conformité avec les pratiques de référence des secteurs public et privé.

17. À cette fin, il a créé une équipe spéciale chargée de la gestion du changement au niveau interne, qui se concentrera sur les ressources humaines, le budget et les finances et les achats. L'objectif est d'homogénéiser les réglementations en vigueur dans chacun de ces domaines en fonction de critères clairs : simplification, rationalisation, transparence et responsabilité. Si des améliorations réelles passent par des modifications qui devront être arrêtées par l'Assemblée générale, le Secrétariat formulera les recommandations voulues.

18. Le projet de budget-programme prévoit également un renforcement du contrôle interne. La Cinquième Commission examine déjà des propositions de révision de l'ensemble du système d'administration de la justice à l'ONU. Le mandat essentiel de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats doit être prorogé pour un an, même si l'Organisation s'emploie actuellement à se doter de moyens d'audit et d'investigation indépendants sur une base permanente. De nouvelles pratiques de comptabilité, énoncées dans

les protocoles aux Normes comptables internationales du secteur public seront bientôt adoptées.

19. Afin d'être plus réceptive et mieux à même de répondre à l'évolution des exigences qui découlent de l'environnement mondial actuel, l'ONU doit mieux gérer ses ressources humaines, qui constituent son principal atout. Il est nécessaire d'instaurer un climat propice au changement. L'Organisation doit se doter d'un personnel plus compétent et plus mobile. Trop souvent, elle demeure prisonnière de règles et de réglementations héritées d'un passé révolu, en particulier celles qui gouvernent les contrats et les conditions d'emploi, qui sont difficiles à administrer et ne répondent plus à ses besoins. La rationalisation de ces arrangements renforcera l'efficacité, la flexibilité et l'équité sur le lieu de travail.

20. L'ONU va bientôt s'engager dans ce qui sera peut-être la partie la plus visible de ses efforts de rajeunissement, à savoir la rénovation de son Siège. Selon le plan-cadre d'équipement, elle adoptera un comportement plus « vert », puisque le bâtiment du Siège n'émettra plus de dioxyde de carbone et que des économies d'énergie y seront réalisées. Les plans sont achevés et les travaux devraient commencer à l'automne de 2008. Ce sera un symbole adéquat de tout ce que nous pouvons accomplir ensemble.

21. La mise au point du projet de budget-programme a fait l'objet d'un travail considérable. Au cours des 10 derniers mois, le Secrétaire général a été très attentif aux mandats confiés à l'Organisation et a actualisé certains programmes. Les propositions dont la Commission est saisie sont le reflet d'une discipline budgétaire stricte, d'un juste équilibre entre les divers secteurs, certains voyant leurs ressources augmenter alors que d'autres verront une partie de leurs ressources redistribuées.

22. Le Secrétaire général soumettra par ailleurs à la Commission un certain nombre de propositions concernant des initiatives que les États Membres considèrent comme importantes. Certaines impliquent des demandes de ressources supplémentaires, notamment les plans mentionnés plus haut, ou encore la refonte du système de justice interne afin qu'il soit plus réactif et plus professionnel, ainsi que la formulation d'une proposition détaillée en vue de la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources (progiciel de gestion intégré) et certaines réformes nécessaires dans le domaine des ressources

humaines. Avant la fin de l'année, il soumettra également une série de rapports contenant des orientations en matière de responsabilisation, de gestion des risques et de gestion axée sur les résultats.

23. Le projet de budget-programme n'est pas seulement un document financier : c'est aussi un pacte entre le Secrétaire général et les États Membres. Il explique en termes concrets comment les objectifs de l'ONU pourront être atteints et de quelle manière le Secrétaire général a l'intention d'exercer l'autorité que lui confient les États Membres. Ce dernier espère pouvoir travailler en partenariat et en équipe avec les États Membres et il attend d'eux qu'ils lui fournissent des orientations et des conseils. Le moment est venu de se mettre au travail.

24. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports connexes (A/62/7 et Corr.1 et A/62/349), dit que les propositions du Secrétaire général pour 2008-2009 représentent une augmentation de 0,5 % en valeur réelle. Toutefois, selon le Comité consultatif, l'effet-report sur les exercices biennaux ultérieurs des postes qu'il est proposé de créer pour 2008-2009 est estimé à plus de 34 millions de dollars. Le Comité consultatif recommande que les futurs projets de budget incluent ce type d'information, dans l'optique d'une plus grande transparence.

25. Le projet de budget-programme ne prévoit pas de crédits au titre d'un certain nombre d'objets de dépense, tels que l'instauration d'un nouveau système d'administration de la justice ou les mesures à prendre en préparation d'une éventuelle pandémie de grippe. La Commission attend d'autres propositions en ce qui concerne la continuité des opérations et la reprise après un sinistre, un nouveau progiciel de gestion intégré et les résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Elle croit savoir que d'autres propositions vont lui être soumises.

26. S'il n'est pas toujours possible d'inscrire de nouvelles initiatives dans le cadre du cycle biennal du budget ordinaire, le projet de budget-programme doit présenter un tableau aussi complet que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation pour l'exercice biennal à venir. La présentation de toute évidence fragmentaire du budget de l'exercice biennal 2008-2009 porte atteinte au système et à la discipline budgétaires. Le Comité consultatif souhaite rappeler les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de

l'Assemblée générale. Il rappelle aussi que, dans sa résolution 61/254, l'Assemblée a décidé que le montant du fonds de réserve, qui doit permettre de couvrir les dépenses supplémentaires, serait porté à 31 640 500 dollars pour l'exercice 2008-2009.

27. Le Comité consultatif note que le budget-programme contient presque exclusivement des propositions de reclassement plutôt que de déclassement. Il n'est pas convaincu que des efforts suffisants sont consentis pour répondre aux besoins nouveaux et naissants grâce à des redéploiements plutôt qu'à la création de postes. Il continue de penser qu'il faudrait favoriser par principe l'approfondissement de la coopération et de la coordination entre les différentes entités du système des Nations Unies en vue de créer des synergies, de mieux tirer parti des complémentarités et de supprimer les doubles emplois évitables.

28. S'agissant de l'exercice biennal 2004-2005, plus de 70 % des dépenses inscrites au budget ordinaire se rapportaient aux traitements et aux dépenses communes de personnel, ce qui met en relief l'importance de la gestion des ressources humaines, dont le Comité consultatif rendra compte par ailleurs lors de la session en cours et qui fera l'objet d'une attention particulière en 2008. Toujours pendant la session en cours, le Comité consultatif établira un rapport distinct sur l'administration de la justice et, s'il reçoit la documentation voulue en temps utile, un autre sur l'informatique et la télématique.

29. Le rapport du Comité consultatif contient un certain nombre de conclusions et de recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes dans le projet de budget-programme. À l'annexe V, on trouve aussi le détail des dépenses par chapitre – dépenses effectives pour 2004-2005 et du 1^{er} janvier 2006 au 31 mai 2007 et solde projeté pour 2007 et pour 2008-2009. Le Comité consultatif a également demandé qu'un état actualisé de ces dépenses soit communiqué séparément à la Cinquième Commission dans le cadre de son examen du projet de budget-programme et il tiendra compte de toutes les vues exprimées à ce sujet dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget.

30. Le Comité reconnaît l'importance des fonds extrabudgétaires pour le financement des activités de l'ONU et a inclus des éléments d'information à ce sujet dans son rapport. Il souligne qu'il faut continuer à

améliorer l'information fournie aux États Membres à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme.

31. Pour faciliter l'examen par les États Membres des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a fait un certain nombre de recommandations quant à l'amélioration de la structure et du mode de présentation des futurs projets de budget-programme. À cet égard, il s'est déclaré une nouvelle fois préoccupé par le problème chronique de la soumission tardive des documents par les départements auteurs et par les répercussions qu'il a sur l'activité de l'Assemblée générale, ainsi que sur la sienne.

32. Si les recommandations dont le Comité consultatif a fourni le détail dans son rapport sont retenues, le montant du projet de budget-programme s'en trouvera réduit de 11 551 600 dollars.

33. Présentant le rapport connexe du Comité consultatif sur l'examen de l'emploi du fonds de réserve (A/62/349), son président note que le fait d'accroître le montant du fonds de réserve pour pouvoir répondre à tous les besoins additionnels possibles pour 2008-2009 ne favoriserait nullement le respect de la discipline budgétaire telle que définie dans les dispositions pertinentes des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale. Les modalités de fixation du montant du fonds de réserve ont été énoncées par l'Assemblée dans ces deux résolutions, par lesquelles elle a instauré le système de planification, de programmation et de gouvernance budgétaire en vigueur à l'Organisation. Leurs dispositions ont fait leurs preuves et rien n'indique qu'il faille les modifier.

34. **M. Amil** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle le rôle central de l'Assemblée générale, qui analyse et approuve les propositions relatives aux postes et aux ressources financières, les politiques en matière de ressources humaines et l'allocation des ressources ou leur transfert d'un chapitre du budget-programme vers un autre, de façon à garantir une mise en œuvre intégrale et efficace de l'ensemble des programmes, activités et politiques qu'elle prescrit.

35. Le budget-programme doit présenter un tableau complet de toutes les activités prescrites ainsi que l'ensemble des postes nécessaires et les objets de dépense autres que les postes. Les États Membres

doivent ensuite l'approuver. Les ressources demandées dans le budget-programme doivent être conformes aux mandats assignés par les organes principaux et subsidiaires. Une budgétisation morcelée porte atteinte au système et à la discipline budgétaires et rend difficile pour les États Membres de déterminer le montant des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités prioritaires.

36. Le document dans lequel est présenté le budget ordinaire n'est pas simplement un outil financier et comptable qui doit permettre à l'Organisation d'obtenir les ressources de base dont elle a besoin. C'est une déclaration qui fait autorité et doit adhérer aux mandats prescrits par les organes délibérants et aux dispositions de la Charte et refléter la vision stratégique énoncée par le Secrétaire général pour ce qui est de l'exécution des mandats assignés par les États Membres. Le Groupe convient qu'il est nécessaire d'améliorer encore la présentation du budget et notamment de chiffrer le coût intégral des propositions budgétaires pour chaque chapitre. Il faut également continuer à fournir des objectifs spécifiques et des réalisations escomptées pour chaque programme.

37. Le Groupe continue de trouver préoccupant que le principe de croissance nominale nulle soit appliqué, et ce sans que l'Assemblée générale ne se soit officiellement prononcée à ce sujet. Cette pratique, qui n'est souhaitée que par quelques États Membres, nuit gravement à la capacité de l'Organisation de mettre en œuvre tous les programmes et activités prescrits. Le Groupe craint que l'augmentation réelle de 0,5 % du montant du budget par rapport à l'exercice biennal précédent nuise à l'exécution de l'ensemble des mandats approuvés par les États Membres, en particulier ceux qui concernent le développement. Étant donné que le Comité consultatif a déjà recommandé que le montant initialement proposé soit réduit de quelque 11 millions de dollars, d'autres coupes sont à déconseiller. Il est possible que le Groupe propose que des ressources supplémentaires soient allouées aux programmes qui revêtent une importance cruciale de son point de vue.

38. Le budget devrait être à l'image des priorités définies par les États Membres dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme. Dans le budget-programme, une augmentation considérable des ressources est proposée au titre de certains chapitres, mais seule une augmentation nominale de 0,5 % est proposée pour le

budget du développement. La proposition visant à allouer des ressources supplémentaires au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix au titre de la prévention des conflits est la marque d'une stratégie purement curative. Si les départements compétents ne se voient pas accorder les ressources dont ils ont besoin pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, comme la pauvreté et le sous-développement, l'objectif plus vaste de la paix et de la sécurité sera lui aussi plus difficile à atteindre.

39. Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé le rôle central de l'Organisation dans la promotion du développement, mais celle-ci n'a pas honoré les engagements qu'elle avait pris en cette occasion. Le Groupe est profondément déçu de constater que le budget du développement n'a pas augmenté de façon significative, alors que plusieurs manifestations liées au développement sont prévues pour 2008. Il est également préoccupé de constater que, dans le cadre des efforts visant à consolider les activités menées au sein du système des Nations Unies, le budget de la composante développement a été réduit.

40. Le renforcement de la capacité de l'Organisation de mettre intégralement en œuvre les activités qu'il est prévu de mener au titre du développement constitue une priorité majeure pour le Groupe des 77 et la Chine qui, dans leur déclaration ministérielle de septembre 2007, ont appelé l'Organisation à mettre fin à une discrimination systémique à l'encontre du développement. Le Groupe a demandé au Secrétaire général de renforcer les structures spécialisées dans le développement et les questions économiques, en particulier le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les commissions régionales, et de faire des propositions pour que soient allouées des ressources adéquates aux fins du renforcement des programmes liés au développement dans le budget en cours d'exécution. Des efforts devraient également être consentis au titre du travail d'analyse de l'Organisation dans les domaines où elle ne dispose plus des mêmes moyens qu'auparavant.

41. Le Groupe examinera de près les propositions visant à allouer des ressources supplémentaires au Département des affaires politiques, au système de justice interne, à un progiciel de gestion intégré et à l'application des décisions prises par le Conseil des

droits de l'homme. Il a des réserves importantes au sujet de l'administration et de la budgétisation des missions politiques spéciales et prie instamment l'Organisation de concevoir des politiques judicieuses qui permettent de les gérer de manière efficace et responsable et de contrôler comme il convient leur budget et les résultats qu'elles obtiennent.

42. Le Groupe a pris note des efforts consentis pour améliorer les résultats et les produits, en particulier l'initiative de gestion intégrée à l'échelle mondiale prise par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Ce dernier doit assurer une interprétation et une traduction de qualité, le service complet de toutes les séances, y compris celles qui réunissent des groupes politiques de grande envergure tels que le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés et les groupes régionaux dans tous les lieux d'affectation, la présentation en temps voulu de la documentation dans les six langues officielles et des services d'impression et de publication de haute qualité.

43. Le Département de l'information remplit une fonction importante, qui ne consiste pas seulement à limiter les dommages causés par les scandales, et doit améliorer ses résultats en faisant connaître les accomplissements de l'Organisation dans tous les domaines. Il doit revitaliser son action en diffusant l'image d'une Organisation dynamique, tribune de premier plan pour la promotion de solutions multilatérales efficaces aux nombreux problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face.

44. Le Groupe observe que la majorité des 220 nouveaux postes mentionnés dans le projet de budget-programme sont destinés à des programmes axés sur les affaires politiques, la justice et le droit international, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), ainsi que les droits de l'homme et les questions humanitaires. Il demeure préoccupé par le manque de transparence et de responsabilisation qui caractérise le recrutement du personnel ainsi que par le déséquilibre entre les pays développés et les pays en développement à cet égard. Le Groupe attache une grande importance à la représentation géographique équitable à tous les niveaux du recrutement et au roulement dans l'occupation des postes de responsabilité par les États Membres. Il prie également instamment l'Organisation de recruter un plus grand nombre de représentantes féminines des pays en développement. Pour atteindre ces divers objectifs, le

Secrétaire général devrait exploiter au maximum les plans d'action en matière de ressources humaines, les pactes, les évaluations des résultats des responsables de programme et les organes d'examen centraux. Un autre sujet de préoccupation est la persistance du non-respect des règles en vigueur s'agissant du recrutement des consultants.

45. Le Groupe prend note des propositions de création de postes de responsabilité dans les départements compétents dans les domaines de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme et il déterminera si les fonctions correspondantes le justifient et si elles sont effectivement susceptibles d'entraîner une amélioration de la représentation des pays en développement. Une attention particulière devrait être accordée au rééquilibrage de la représentation géographique dans certains bureaux, comme l'ont noté plusieurs organes de contrôle. Le Groupe apprécierait de recevoir d'autres éléments d'information en ce qui concerne la nomination du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, dont le poste doit être pourvu par un candidat issu d'un pays en développement.

46. En 2006, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits additionnels pour améliorer la gouvernance, la gestion et la passation des marchés et le Groupe attend le rapport sur la mise en œuvre des réformes approuvées. L'un des principaux objectifs des réformes concernant les achats doit être l'augmentation des passations de marché avec des pays en développement. Afin de protéger la réputation de l'Organisation, il faut remédier aux lacunes existantes s'agissant de l'agrément des vendeurs et des systèmes de contestation des adjudications, mais aussi du respect des règles et réglementations applicables.

47. Le Groupe attache une grande importance à la mise en place d'un nouveau système indépendant, décentralisé et professionnel d'administration de la justice, conformément à la résolution 61/261 de l'Assemblée générale. L'application intégrale de la feuille de route, telle qu'envisagée dans cette résolution, donnera également un coup d'accélérateur aux réformes en cours de la gestion des ressources humaines.

48. La justification et le contrôle efficace de l'emploi des fonds exigent la mise en place de cadres de responsabilisation et le renforcement des institutions de contrôle internes et externes. Le Groupe attend avec

intérêt et depuis longtemps les rapports du Secrétaire général sur ces cadres de responsabilisation. Il est favorable à l'indépendance du BSCI et à ce que des ressources adéquates lui soient octroyées au moyen du processus budgétaire établi. Le BSCI doit recruter un personnel hautement compétent, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, afin qu'une répartition géographique équitable soit de mise parmi ses effectifs. Lorsque le BSCI nomme des fonctionnaires, il doit se conformer aux décisions de l'Assemblée générale et éviter de les adapter à ses priorités propres.

49. Il est nécessaire de prendre des mesures d'incitation appropriées pour réduire les taux élevés de postes vacants dans de nombreux lieux d'affectation. Qu'il soit pourvu ou vacant, un poste correspond à une fonction; le fait qu'un poste vacant n'est pas pourvu ne doit pas servir à justifier le refus de créer d'autres postes, correspondant à des fonctions différentes.

50. Les futurs projets de budget-programme devront contenir des éléments d'information concrets et plus cohérents quant aux gains de productivité et à l'amélioration de la qualité des services qui auront résulté de l'application des recommandations des organes d'évaluation et de contrôle. Le Groupe est particulièrement préoccupé de constater que les gains de productivité enregistrés au cours des exercices biennaux précédents n'ont pas servi à alimenter le Compte pour le développement, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au paragraphe 24 de sa résolution 52/12 B, mais qu'ils ont été mis à profit par les directeurs de programme pour satisfaire leurs priorités propres.

51. Le Groupe note qu'il est proposé de ne pas reconduire 2 111 produits en 2008-2009, dont la majorité se rapporte aux affaires économiques et sociales et à la coopération régionale pour le développement. La règle 105.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation doit être respectée et le Comité du programme et de la coordination doit être pleinement impliqué dans le processus. Le Groupe reprend à son compte l'observation suivante du Comité consultatif : les éléments d'information relatifs aux produits auraient présenté davantage d'utilité si des activités ou produits nouveaux avaient été proposés pour remplacer ceux qui ne sont pas reconduits ou, en l'absence de produits

nouveaux, si l'on s'était efforcé de déterminer le volume des ressources dégagées pouvant être réaffectées à d'autres fins.

52. Il ne faut ménager aucun effort pour multiplier les offres de formation et recruter davantage de formateurs en provenance de pays en développement. De plus, les ressources destinées à la formation doivent être réparties équitablement entre programmes et lieux d'affectation afin que l'Organisation tire tout le profit possible de ces efforts. Le Groupe apprécierait de recevoir d'autres éléments d'information quant à l'allocation des ressources destinées aux programmes linguistiques et aux autres programmes de formation.

53. Le Groupe ne doute pas que les ressources et les moyens supplémentaires demandés au titre des technologies de l'information et des communications seront pleinement incorporés au futur progiciel de gestion intégré et il espère que ce système permettra d'atteindre l'objectif promis d'une transparence et d'une responsabilisation accrues dans le cadre de l'exécution des programmes.

54. La plus grande partie des ressources extrabudgétaires, qui s'élèvent à quelque 6,6 milliards de dollars, est destinée à diverses activités d'appui, techniques et opérationnelles, qui seront pour la plupart menées sur le terrain. En raison de l'application du principe dit de la croissance nominale nulle et du fait que les traitements et les dépenses communes de personnel représentent 80 % du budget ordinaire, l'Organisation est dépendante des ressources extrabudgétaires. Le fait que ces ressources apparaissent régulièrement dans le document budgétaire confirme qu'elles sont essentielles pour les activités opérationnelles de l'Organisation, ce qui rend d'autant plus nécessaire d'étoffer le budget ordinaire. Les procédures d'approbation, les exigences en matière d'établissement de rapports et les mécanismes de responsabilisation associés aux ressources extrabudgétaires sont souvent dépourvus de transparence, aussi le Groupe propose-t-il que les rapports sur l'exécution du budget rendent compte du rôle joué par le Comité d'audit et incluent des éléments d'information sur les activités et les postes financés sur la base des ressources extrabudgétaires. Lors du recrutement d'administrateurs auxiliaires grâce à des ressources extrabudgétaires, il faut respecter le principe de la représentation géographique équitable et se garder d'utiliser ce moyen pour accroître le nombre

des représentants en provenance de pays donateurs au sein du Secrétariat.

55. La situation actuelle du Compte pour le développement est inacceptable. Aucun montant supplémentaire n'a été alloué à ce Compte et aucune somme résultant d'économies ou de gains de productivité n'y a été transférée. Étant donné que le dispositif existant n'est pas applicable dans la pratique, le Groupe demande une augmentation tangible de l'approvisionnement du Compte pendant la session en cours, grâce à l'ouverture de crédits supplémentaires.

56. Les commissions régionales contribuent de façon importante à la réalisation des objectifs de développement et doivent donc recevoir des ressources adéquates, qui leur permettent de s'acquitter de leurs principaux mandats, sans dépendre indûment de ressources extrabudgétaires. De plus, les ressources doivent être réparties équitablement entre les quatre lieux d'affectation de l'ONU et les commissions régionales. Le Groupe se félicite que des ressources aient été allouées au renforcement de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Office des Nations Unies à Nairobi et il espère que les autres commissions régionales et bureaux des Nations Unies dans les pays en développement recevront eux aussi des ressources à cette fin. L'Organisation doit améliorer ses services de conférence à Nairobi et réduire des taux de postes vacants élevés en offrant des mesures d'incitation concrètes. De leur côté, les commissions régionales doivent entreprendre des réformes afin d'utiliser efficacement les ressources qui leur sont allouées.

57. Le Groupe est favorable à ce que tous les organes des Nations Unies bénéficient de la même qualité de service et continue à trouver préoccupant que les travaux du Conseil de sécurité se voient accorder la priorité par rapport à ceux des grandes commissions de l'Assemblée générale, des organes intergouvernementaux et des groupes régionaux.

58. Le Groupe a réaffirmé le rôle et le mandat du Comité du programme de la coordination, conformément aux Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et il demeure préoccupé de constater que certains chapitres du budget n'ont pas été soumis au Comité pour examen. Les parties

introductives des chapitres du budget doivent contenir des renseignements au sujet des mandats nouveaux ou révisés et les textes explicatifs de tous les chapitres et sous-programmes doivent être présentés, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. On attend du Secrétariat qu'il applique pleinement les dispositions de l'article 4.5 et de la règle 104.4.

59. Le Groupe accueille avec satisfaction le premier rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget, mais note que certaines de ses observations et recommandations ne relèvent pas de son mandat ou ne tiennent pas compte du mandat de l'Assemblée ni des dispositions de la Charte. Le Comité consultatif doit améliorer ses méthodes de travail et établir des priorités pour l'examen des rapports. Le Groupe est favorable à ce que les conditions d'emploi des membres du Comité soient réexaminées, tout comme les modalités de recrutement de fonctionnaires supplémentaires.

60. Le fonds de réserve doit servir son objectif initial, tel qu'énoncé dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, et être utilisé pour les dépenses imprévues, et non pas pour celles qui ont trait à la réforme de l'ONU. De telles pratiques compromettent le respect de la discipline budgétaire et limitent la capacité des États Membres de définir et d'exécuter de nouveaux mandats.

61. Les négociations concernant le projet de budget-programme doivent être ouvertes et transparentes. Le fait d'en examiner les détails en petits groupes ou de prélever des quotes-parts pour imposer des réformes qui ne reçoivent pas l'appui général des États Membres vient troubler le processus budgétaire normal. Dans le passé, de telles pratiques se sont révélées contre-productives et ont conduit à éveiller la méfiance et suscité la polarisation parmi les États Membres. Le Groupe adoptera une démarche constructive dans le cadre des négociations sur le budget, dans le but de renforcer l'Organisation et de promouvoir l'harmonie entre ses États Membres.

62. **M. Salgueiro** (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, et de la Géorgie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le

projet de budget-programme est un instrument stratégique de la plus haute importance. Il est essentiel que l'Organisation mette en œuvre intégralement les activités prescrites, y compris les activités de réforme, en tenant compte des principes énoncés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/1. Lors de son examen des propositions budgétaires du Secrétaire général, l'Union européenne sera guidée par la nécessité d'octroyer des ressources financières adéquates afin que l'ensemble des activités prescrites soit exécuté, de promouvoir une gestion saine, une discipline budgétaire stricte ainsi qu'une utilisation efficace des ressources et elle appliquera une démarche axée sur les résultats.

63. Le montant des propositions budgétaires est en très légère augmentation par rapport au montant actualisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal en cours, mais il n'en va pas de même si on le compare avec le budget approuvé en décembre 2005. De surcroît, le montant total du budget proposé, qui approche 4,2 milliards de dollars, ne reflète pas le coût intégral des activités qui seront financées au titre du budget ordinaire pendant la session en cours, car il ne prend pas en compte l'actualisation des coûts, certaines activités actuellement examinées par l'Assemblée générale, ni d'éventuelles incidences sur le budget-programme des décisions des grandes commissions. Le montant final pourrait avoisiner 4,8 milliards de dollars, ce qui représenterait une augmentation très substantielle qui ne pourrait être approuvée en totalité et devrait donc être examinée à l'aune des restrictions budgétaires actuelles et du rapport coût-efficacité. Collectivement, l'Union européenne verse la quote-part la plus élevée et attend de l'ONU qu'elle exerce la même discipline budgétaire que ses États Membres. Bien sûr, une grande partie de cette augmentation est due à l'inflation et aux fluctuations des taux de change, sur lesquelles le Secrétaire général ne peut exercer aucun contrôle.

64. Il faut féliciter le Secrétariat d'avoir présenté l'intégralité des montants totaux de manière transparente, mais certains ajouts auraient pu être inclus dans le document initialement soumis, alors que d'autres ne se justifient pas compte tenu des mandats existants, aussi des priorités devront-elles être établies parmi eux. Le Comité consultatif a eu raison de faire valoir que la fragmentation de la budgétisation portait atteinte au système et à la discipline budgétaires. À l'avenir, le processus d'établissement du budget énoncé

dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale devra être suivi.

65. L'application de la discipline budgétaire au financement des nouvelles activités implique un examen sérieux des transferts entre chapitres du budget-programme ainsi que la recherche d'économies multisectorielles. La meilleure option consiste à inclure dans le débat budgétaire un examen minutieux des dépenses récurrentes. L'Union européenne sollicitera la coopération du Secrétariat à cet égard. Il peut également être utile de s'employer à faire le meilleur usage possible de la gestion axée sur les résultats. Les négociations budgétaires imminentes porteront non seulement sur le projet actuel mais aussi sur toutes les autres propositions destinées à être incluses dans le document final, qui présentera le montant actualisé des crédits à ouvrir, ce dernier devant être maintenu dans des limites raisonnables.

66. Selon **M. del Rosario Ceballos** (République dominicaine), qui prend la parole au nom du Groupe de Rio, compte tenu du montant des prévisions de dépenses correspondant aux activités prescrites, auquel viennent s'ajouter les crédits demandés au titre du maintien de la paix, des tribunaux internationaux et d'autres activités financées sur la base du budget ordinaire, le montant total du budget proposé devra être géré très soigneusement, d'où l'importance des mécanismes permettant d'établir les responsabilités. Les priorités et les mandats de l'Organisation dans les trois domaines de la paix, du développement et des droits de l'homme doivent se traduire par des activités menées efficacement, dans le respect de l'équilibre entre ces trois piliers. Il est inquiétant que les propositions budgétaires ne correspondent pas au montant total des ressources demandées, car cela implique qu'elles seront suivies d'une série de demandes de ressources supplémentaires. Ce type de pratique budgétaire n'est pas avisé et, à l'avenir, les propositions budgétaires devront mentionner un montant total définitif.

67. Dans le cadre des négociations budgétaires, le Groupe de Rio accordera une attention spécifique aux affaires politiques, au désarmement, aux opérations de maintien de la paix et aux affaires économiques et sociales – Instance permanente sur les questions autochtones, lutte contre la faim et la pauvreté, commerce et développement, environnement, travaux des commissions régionales, droits de l'homme et aide humanitaire. Le fait que, depuis plusieurs années,

certaines questions soient négligées au stade de l'établissement du budget est regrettable. La situation des membres du Groupe de Rio, tous des pays en développement, exige que soient renforcés d'urgence les programmes visant à améliorer les conditions de vie de leurs populations. Les programmes de coopération internationale et régionale pour le développement, dans le cadre desquels la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le programme ordinaire de coopération technique jouent un rôle essentiel, sont particulièrement importants. Le Groupe de Rio se félicite de l'instauration d'une Division de la participation des femmes au développement au sein de la Commission, mais il est regrettable que le montant qu'il est proposé d'allouer au Compte pour le développement, autre question d'importance pour les pays en développement, n'ait même pas été ajusté en fonction de l'inflation et des fluctuations des taux de change et ne représente que 0,34 % du montant total du budget ordinaire pour l'exercice biennal, ce qui est inadéquat. Le Groupe de Rio a été contraint d'accepter un certain nombre de propositions dans le budget actuel afin d'obtenir que le Secrétaire général dispose des ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'Organisation. Parmi ces propositions figure le recours à une procédure déjà discréditée dans le passé pour pourvoir le poste vacant à l'Instance permanente sur les questions autochtones. Le groupe aimerait que le Secrétariat lui communique par écrit les raisons pour lesquelles ce poste n'a pas été pourvu. Il aimerait également que l'Instance permanente lui rende compte des difficultés causées par cette situation.

68. La présentation morcelée des propositions de réforme du Secrétaire général empêche toute analyse globale. Une approche intégrée est nécessaire, qui englobe la restructuration et renforcement de l'ensemble de l'architecture de développement. Il faut noter que la seule mesure de réforme mise en œuvre ces dernières années a été la réorganisation du Conseil économique et social, sur la base des ressources existantes. Puisque son personnel est bel et bien l'atout le plus précieux de l'Organisation, il est essentiel de gérer efficacement les ressources humaines, dans le respect d'une représentation géographique équitable. Le Groupe de Rio aimerait obtenir la liste des nationalités de l'ensemble des membres du personnel des bureaux exécutifs du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale. Il s'intéresse particulièrement

au degré de représentation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

69. Il faut continuer à promouvoir une culture de l'apprentissage permanent parmi les membres du personnel et renforcer leur capacité de gérer le changement. En outre, il importe de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans tous les chapitres du budget et des ressources suffisantes doivent être allouées à la réalisation des objectifs institutionnels fixés en matière d'égalité des sexes, l'accent étant mis tout particulièrement sur les femmes des pays en développement. Enfin, il faut poursuivre la lutte contre la fraude et la corruption au sein de l'Organisation. À cet égard, le Groupe de Rio a toujours appuyé les mesures visant à promouvoir la transparence et l'intégrité institutionnelle.

70. Le Groupe de Rio est d'avis que tous les états d'incidences sur le budget-programme doivent être examinés ensemble et leur impact envisagé de manière globale. Il partage également l'avis du Comité consultatif selon lequel son secrétariat devrait être renforcé compte tenu de l'augmentation de son volume de travail et de la diversité et de la complexité des questions que cet organe est appelé à examiner.

71. Le Groupe de Rio travaillera de façon constructive à l'élaboration d'un budget proportionnel aux besoins, aux priorités et aux mandats de l'Organisation. La manière dont se sont déroulées les négociations sur le budget-programme correspondant à l'exercice biennal en cours est regrettable : le Groupe espère qu'il n'en ira pas de même cette fois-ci.

72. **M. McNee** (Canada), prenant aussi la parole au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que l'accession du Secrétaire général à ses nouvelles fonctions coïncide avec une multiplication des attentes des États Membres. Il pourra compter sur la coopération des trois délégations au nom desquelles il s'exprime, qui feront en sorte que l'Organisation dispose des ressources voulues pour s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace et responsable.

73. Le projet de budget renferme peu de surprises. Il donne suite à des décisions antérieures de l'Assemblée générale et la plupart des « mesures » budgétaires ne sont pas énoncées dans le budget lui-même, mais plutôt dans une série de propositions parallèles. Les trois délégations partagent la préoccupation exprimée par le Comité consultatif quant à la démarche fragmentée qui a présidé à la formulation et à l'examen du budget, ce

qui nuit à la discipline budgétaire, empêche de rendre compte de tous les besoins et rend plus difficile, pour les États Membres, d'établir des priorités pour l'affectation des ressources.

74. L'augmentation des ressources budgétaires suscite également la préoccupation. Le montant global des budgets statutaires atteindra près de 9 milliards de dollars pour 2008. Pour ce qui est du seul budget ordinaire, les augmentations sont plus élevées que les totaux initialement présentés ne le laissent prévoir. Les trois délégations collaboreront avec d'autres pour limiter l'augmentation proposée du budget en recensant les activités qui ne devraient plus y être inscrites et en examinant la capacité de l'Organisation de répondre aux nouveaux besoins. Pour que l'opinion publique souscrive à des dépenses de cette envergure, celle-ci doit avoir la certitude que les fonds sont bien utilisés, aux fins prévues. Certes, des progrès ont été réalisés puisqu'on a élaboré des politiques et des structures qui sont de nature à favoriser le respect de la déontologie et l'intégrité, mais il faut agir vite pour renforcer le système de contrôles internes et pour améliorer le régime de passation des marchés ainsi que les modalités d'évaluation et de gestion des risques.

75. Les délégations au nom desquelles s'exprime l'orateur sont conscientes que des ressources supplémentaires risquent de s'avérer nécessaires si l'on veut améliorer la gestion, ne serait-ce que parce que l'ONU a parfois sous-investi dans le capital humain et dans les systèmes. Néanmoins, faute de résultats tangibles en matière d'efficacité et de productivité, elles seront moins portées à invoquer la réforme de la gestion pour justifier l'augmentation des dépenses.

76. S'agissant de la présentation du budget, l'Organisation doit abandonner la pratique de la budgétisation par adjonctions successives, qui revient à ne justifier que les nouvelles ressources. Il faut réexaminer la base même sur laquelle est établi le budget et déterminer s'il convient de poursuivre certains programmes et activités. De plus, le document budgétaire doit être le reflet des conclusions de cet examen. Il n'y a pas d'autre moyen de s'assurer qu'on a étudié toutes les possibilités de transfert de ressources existantes pour répondre aux nouveaux besoins.

77. Il convient également de renforcer la transparence et la responsabilisation. La méthode actuelle de présentation du budget ne permet pas de se faire une

idée précise des coûts liés aux nouvelles initiatives. La budgétisation axée sur les résultats, pivot des systèmes fondés sur la responsabilisation, semble actuellement se résumer à un exercice théorique, utilisé par le Secrétariat aux fins de l'établissement du budget plutôt qu'en guise d'outil de gestion. En effet, il semble que l'on ne tienne pas compte de l'exécution des budgets antérieurs lors de l'élaboration des budgets ou plans de travail futurs. L'orateur se dit impatient de connaître les propositions, qui se font déjà attendre, sur le renforcement de la gestion axée sur les résultats. L'Administration mobilise une grande partie du budget ordinaire. Pourtant, son efficacité est rarement mesurée et la mise au point et l'utilisation d'outils et de techniques appropriés pour ce faire ne progressent que lentement.

78. Un large éventail d'améliorations liées au fonctionnement et à la gestion de l'Organisation a été mis en place. Des projets complexes, tels que le plan-cadre d'équipement et le renouvellement de l'infrastructure, nécessitent un engagement à l'échelle de l'Organisation ainsi qu'un encadrement unifié, qui transcende les cloisons qui empêchent souvent plusieurs départements de faire cause commune. Les délégations au nom desquelles s'exprime l'orateur ne doutent pas que le Secrétaire général possède les compétences voulues pour diriger l'Organisation de manière fédératrice.

79. **M. Tawana** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la réforme est un processus et non pas un événement ponctuel. Si l'ONU veut contribuer de manière significative au règlement des problèmes mondiaux, elle doit se tenir au fait de l'évolution des réalités à l'échelle mondiale. Le processus de réforme n'obtiendra la confiance totale de l'ensemble des États Membres que si les décisions de l'Assemblée générale sont exécutées, une attention particulière étant accordée aux besoins spécifiques de l'Afrique.

80. La présentation des propositions budgétaires donne aux États Membres l'occasion de s'assurer que l'allocation des ressources est conforme aux priorités établies par l'Assemblée générale. Si le Groupe des États d'Afrique note que le Secrétaire général a fourni des assurances à cet égard, il considère néanmoins que les ressources affectées aux questions liées au développement ne sont pas adéquates. Le Groupe appuie les efforts en cours pour s'attaquer aux causes profondes des conflits qui nuisent à la croissance

économique et au développement durable de nombreux pays d'Afrique. Il est impératif que l'Afrique reçoive une aide pour qu'elle soit en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

81. Les liens entre la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont inextricables. Aucune de ces trois exigences ne saurait se substituer à une autre, ni aucune être satisfaite aux dépens des autres. C'est dans cet esprit que le Groupe des États d'Afrique considère les propositions du Secrétaire général visant à refondre les moyens de l'Organisation en matière de maintien de la paix. Il attend avec intérêt ses propositions officielles s'agissant de la restructuration du Département des affaires politiques et note avec satisfaction l'amélioration du fonctionnement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

82. Des ressources suffisantes doivent être allouées au titre des priorités fixées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2008-2009. L'Organisation est censée financer l'ensemble de ses activités avec le budget ordinaire, aussi est-il préoccupant de constater que la plupart le sont grâce à des ressources extrabudgétaires.

83. Le Groupe des États d'Afrique appuie le recentrage en cours des activités de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui s'inscrit dans le cadre des efforts menés pour renforcer les moyens dont disposent les bureaux sous-régionaux. C'est à juste titre que le Comité consultatif a estimé que l'initiative de la Commission faciliterait l'exécution de son mandat en matière de développement régional. Les ressources doivent être réparties équitablement entre lieux d'affectation et commissions régionales. Le Secrétariat doit faire en sorte que l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui est le seul à recevoir un appui sous la forme de ressources extrabudgétaires, soit traité conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

84. Si l'instauration du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est un signe tangible d'engagement envers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Groupe des États d'Afrique est très préoccupé de constater que le Bureau n'est pas encore pleinement opérationnel alors que l'Afrique est la seule région du monde qui n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe prie instamment le

Secrétaire général de nommer un chef du Bureau de toute urgence et d'allouer des ressources adéquates aux activités liées au NEPAD. Les taux de vacance de postes élevés nuisent au bon fonctionnement du Secrétariat et le Groupe demande des éléments d'information récents quant aux mesures qui ont été prises pour pourvoir tous les postes vacants depuis le 31 mai 2006.

85. Le Groupe des États d'Afrique appuie la conception selon laquelle l'Organisation doit tirer parti des avantages que présente le recours aux technologies de l'information et des communications. Il se félicite de la nomination du Directeur général de l'informatique et attend avec intérêt de découvrir la stratégie qu'il propose de mettre en œuvre pour éliminer chevauchements et doubles emplois dans ce secteur à tous les niveaux du Secrétariat.

86. **M. Park Hee-kwon** (République de Corée) dit qu'un budget n'est pas seulement un recueil de chiffres mais aussi le reflet des priorités, des besoins et des engagements d'une organisation. Les besoins et les espoirs des bénéficiaires doivent être mis en regard des charges budgétaires et des contraintes nationales des pays contributeurs. Après actualisation des coûts et incorporation des initiatives de réforme, le montant du projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 sera de 20 % supérieur aux crédits initialement demandés pour l'exercice biennal 2006-2007, à savoir 3,8 milliards de dollars, ce qui est préoccupant. Les États Membres ont pour obligation de fournir au Secrétaire général les ressources financières dont il a besoin pour s'acquitter des mandats dont il est détenteur, mais, compte tenu de l'augmentation énorme du budget alloué au maintien de la paix, les contributions exigées des États Membres sont de plus en plus lourdes. La Commission doit donc s'efforcer de limiter le montant du budget et d'obtenir que les dépenses engagées soient plus productives.

87. La délégation coréenne regrette l'absence de toute modification notable de la méthode de formulation du budget, ainsi que la démarche morcelée, fondée sur des adjonctions successives, qui nuit à la discipline budgétaire et rend difficile d'établir des priorités parmi les programmes et d'éliminer les activités redondantes. Il faut s'employer à trouver de nouveaux modes de justification des dépenses. Le processus d'examen des mandats, dont on attendait qu'il permette de dessiner des orientations à cet égard, n'a pas encore donné de résultats probants. La seule

autre possibilité d'obtenir que les activités prescrites urgentes soient mises en œuvre dans les délais et de façon efficace consiste à autoriser le Secrétaire général à déterminer des priorités et à rationaliser le programme de travail en fonction des besoins réels. Sinon, la croissance du budget sera rapide, cependant que les ressources humaines disponibles demeureront sous-utilisées. Si les États Membres recevaient des éléments d'information plus détaillés quant aux produits issus des dépenses engagées, ils pourraient vérifier que leurs contributions sont utilisées de façon efficace. L'évaluation des programmes et les modalités de remontée de l'information doivent également être améliorées de sorte que les produits puissent être pris en compte lorsque l'on détermine le montant des crédits à ouvrir.

88. Le Gouvernement coréen est un fervent partisan des initiatives de réforme du Secrétaire général mais souhaite qu'il soit procédé à une analyse coûts-avantages minutieuse de leurs incidences financières. Si l'on ne peut appliquer de critères quantitatifs à l'ensemble du programme de réforme, un examen des conséquences de ces réformes, tant quantitatives que qualitatives, pourrait permettre de préciser les objectifs et les cibles de l'Organisation.

89. Le déficit budgétaire est un concept étranger au système de budgétisation de l'Organisation, moins influencé par l'accroissement des masses budgétaires que les systèmes nationaux. Il faut remédier à cette faiblesse structurelle en confiant davantage de responsabilités au Secrétariat et en particulier au Secrétaire général, qui devrait s'attacher davantage à supprimer les gaspillages invisibles qui découlent du chevauchement des responsabilités et de doubles emplois. L'accumulation de petites économies peut produire des effets de taille et le Comité consultatif a raison d'avancer que des économies pourraient être réalisées dans des secteurs tels que les voyages, le recrutement de consultants, la traduction et les publications. Une budgétisation optimale repose sur la combinaison des facteurs suivants : une méthode appropriée pour l'établissement du budget, l'engagement de toutes les parties impliquées dans les propositions et une gestion efficace par le Secrétaire général.

90. **M. Muhith** (Bangladesh) dit que, pour mener à bien les activités qui lui sont prescrites, l'Organisation doit recevoir des ressources adéquates. C'est pourquoi tous les États Membres doivent s'efforcer de verser

leurs quotes-parts dans leur intégralité, dans les délais requis et sans poser de conditions.

91. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 a été présenté d'une façon plutôt convenable, même si l'orateur s'associe au Comité consultatif pour affirmer qu'il est encore nécessaire de procéder à des améliorations à un certain nombre d'égards. Il faut rechercher des solutions novatrices pour que les futurs documents budgétaires soient plus faciles à consulter et plus précis. Les futurs budgets devront aussi fournir des éléments d'information sur le coût intégral des propositions budgétaires pour chaque chapitre.

92. L'orateur s'inquiète de ce que l'on cherche à obtenir une croissance nominale nulle s'agissant du budget ordinaire, en raison des conséquences potentiellement négatives d'une telle démarche pour les activités prescrites qui touchent le développement. Observant que le montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 6,6 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation nette de 12 % par rapport à l'exercice biennal précédent, il appelle de nouveau de ses vœux l'élaboration d'une méthodologie permettant à l'ensemble des États Membres de déterminer l'utilisation qui doit être faite de ces ressources.

93. S'agissant de la budgétisation axée sur les résultats, il est nécessaire de catégoriser et de quantifier les produits escomptés. La majorité des 2 111 produits qui ne seront pas reconduits en 2008-2009 relèvent de programmes économiques, sociaux et environnementaux mis en œuvre dans les pays en développement. L'orateur serait reconnaissant qu'on lui communique de plus amples éléments d'information quant à d'éventuelles ressources dégagées du fait de la non-reconduction de ces produits qui n'auraient pas été allouées à de nouveaux produits.

94. Il est également profondément préoccupé par l'incapacité persistante de l'Organisation d'accorder une attention suffisante au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces trois groupes représentent 91 États Membres, soit un peu moins de la moitié du nombre total d'États Membres de l'ONU, parmi lesquels les 50 pays les plus vulnérables de la planète. Du fait qu'il ne reste plus que trois ans d'ici à la conclusion de la mise en œuvre du Programme

d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, l'Unité pour les pays les moins avancés, qui fait partie du Bureau, doit être renforcée. La délégation du Bangladesh est également préoccupée de constater que le montant estimatif des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu d'allouer au Bureau pour l'exercice biennal 2008-2009 accuse une diminution de 61 %. Du fait qu'une telle diminution va nuire à l'exécution des programmes, des mesures appropriées doivent être prises, qui garantissent l'allocation de ressources financières sur une base régulière. Il faut concevoir un plan d'action stratégique concret aux fins d'une mobilisation plus efficace des ressources nécessaires pour que l'exécution des programmes se poursuive de façon effective.

95. En dernier lieu, tout en félicitant le Département de l'information pour les efforts qu'il déploie afin de faire connaître les activités de l'ONU aux peuples du monde et pour sa contribution à la résorption du fossé numérique, l'orateur se dit déçu par la maigre augmentation (0,3 %) des ressources requises au titre de ses activités pour l'exercice biennal 2008-2009. Les centres d'information des Nations Unies sont essentiels pour la diffusion de l'information et la sensibilisation du public dans les pays en développement; c'est pourquoi les centres situés dans ces pays doivent recevoir des fonds d'un montant adéquat, qui soient inscrits au budget ordinaire. L'orateur désapprouve la recommandation faite par le Comité consultatif tendant à ce qu'il soit demandé aux pays d'accueil de proposer de meilleurs arrangements, moins onéreux, pour la location des bâtiments occupés par ces centres.

96. **M^{me} Medal** (Nicaragua) dit que, dans un monde de plus en plus complexe, l'ONU demeure la seule organisation capable de répondre aux problèmes qui se font jour à l'échelle de la planète. Cependant, bien que les États Membres soient tous convenus que les activités de l'Organisation devaient porter sur les trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, on observe des déséquilibres flagrants dans les propositions budgétaires dont la Commission est actuellement saisie. En dépit de l'insistance avec laquelle les dirigeants de la planète affirment qu'il est nécessaire d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme d'activités prévu à cette fin continue d'être relégué à l'arrière-plan : les ressources allouées au Compte pour le développement ne représentent que 0,37 % du montant total du projet de budget-programme pour

l'exercice biennal 2008-2009 et on continue de l'alimenter sur la base de gains de productivité. Il faut combler l'écart entre les paroles et les actes en affectant des ressources financières appropriées aux activités de développement.

97. Le budget-programme de l'ONU doit refléter fidèlement les mandats approuvés par les organes délibérants, et non pas les souhaits du Secrétariat. L'oratrice attend donc avec intérêt de recevoir les propositions du Secrétaire général sur la restructuration du Département des affaires économiques et sociales et des activités opérationnelles de développement, qui ont pour but de renforcer l'impact de l'action menée par l'Organisation dans les pays en développement. À cet égard, elle note que c'est en 2005 que le Secrétaire général a reçu pour instruction de soumettre de telles propositions.

98. Il est regrettable que les propositions budgétaires dont la Commission est saisie soient incomplètes. Le détail de la réforme – inattendue et non prescrite – du Département des affaires politiques, ainsi que les montants estimatifs du coût de la réforme de l'administration du système de justice, de la fonction de passation de marchés et du progiciel de gestion intégré, sont encore en cours d'élaboration, ce qui constitue un exemple supplémentaire de la vision fragmentaire qui prédomine au sein de l'Organisation.

99. Le Nicaragua appuie fermement les efforts visant à renforcer le multilatéralisme et rejette donc les tentatives de certaines délégations d'imposer artificiellement des limites aux dépenses. Loin de renforcer l'efficacité de l'Organisation, de telles limites nuisent à sa capacité de mener à bien des activités tout à fait nécessaires, aussi l'oratrice espère-t-elle qu'aucune autre suggestion de cette nature ne sera plus avancée. De même, l'Assemblée générale n'a jamais décidé que le processus budgétaire devait être guidé par le principe de la croissance nominale nulle. Au contraire, il est évident que les besoins en ressources continueront d'augmenter à mesure que de nouveaux mandats seront approuvés et du fait que la participation de l'ONU aux affaires mondiales ira toujours croissant.

100. Tout en louant la générosité des États Membres qui fournissent des ressources extrabudgétaires, la représentante du Nicaragua estime que ces contributions devraient peu à peu être incorporées au budget ordinaire. C'est d'autant plus important que les

contributions volontaires sont souvent utilisées pour créer des postes qui viennent s'ajouter à ceux qui ont été prescrits par l'Assemblée générale, situation qui a pour effet d'exacerber les déséquilibres géographiques existants parmi les fonctionnaires du Secrétariat. À cet égard, elle se félicite des mesures prises pour parvenir à la parité des sexes au sein du Secrétariat et demande que l'on s'emploie à recruter davantage de femmes originaires des pays en développement.

101. En dernier lieu, le fait qu'un Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions n'a toujours pas été nommé, en dépit des pressions qui ont été exercées sur la Cinquième Commission en mai et juin 2007, démontre clairement que ce poste était superflu. L'oratrice aimerait obtenir une explication quant à cet état de chose.

102. **M^{me} Rodriguez de Ortiz** (République bolivarienne du Venezuela) dit que l'ONU doit se réformer fondamentalement et aller vers la démocratisation du Conseil de sécurité, la prise en charge de nouvelles tâches par l'Assemblée générale et le renforcement du rôle politique du Secrétariat.

103. C'est la prérogative des 192 États Membres que d'adopter son budget ordinaire, qui doit trouver un équilibre entre les priorités et les intérêts de ces divers États. L'oratrice souhaite réaffirmer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et de sa Cinquième Commission pour ce qui est des questions administratives et budgétaires.

104. Le projet de budget-programme proposé reflète un déséquilibre marqué si on l'examine à l'aune des priorités énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale. Les ressources allouées à certains postes budgétaires ont plus que doublé, mais celles qui sont destinées aux postes associés au développement demeurent quasiment inchangées, voire sont en diminution. Il en est ainsi des affaires économiques et sociales, du programme ordinaire de coopération technique et, en particulier, du Compte pour le développement, dont l'approvisionnement est bien inférieur au niveau qui avait été proposé au moment de sa création. Ce phénomène, qui va s'intensifiant, empêche le Secrétariat de mener comme il conviendrait un pan essentiel de ses activités. L'Organisation doit disposer des ressources nécessaires pour l'ensemble de ses domaines d'action prioritaires.

105. Le budget proposé ne mentionne pas les incidences financières des mesures de réforme

récemment adoptées, ce qui rend difficile pour les États Membres d'examiner le budget et nuit à la transparence du processus budgétaire. La représentante du Venezuela partage l'avis du Comité consultatif selon lequel le budget doit dresser la liste la plus complète possible des ressources requises au titre de l'exercice biennal suivant. La présentation actuelle empêche les délégations de comprendre tous les tenants et les aboutissants du budget, mais c'est aussi la marque de l'incapacité du Secrétariat d'observer la discipline budgétaire. On n'en veut pour exemple que les variations importantes du montant annuel des crédits budgétaires approuvés par l'Assemblée générale au cours des trois précédents exercices biennaux, qui trahissent une tendance à l'adoption de budgets qui ne correspondent pas aux besoins réels.

106. Des informations détaillées doivent être communiquées au sujet des produits qu'il est prévu de ne pas reconduire, étant donné que quelque 80 % d'entre eux relèvent de chapitres du budget qui concernent le développement. L'Organisation ne sera en mesure d'accomplir qu'une petite partie des tâches qui revêtent une importance cruciale pour les pays en développement et qui sont pourtant prescrites par les organes délibérants.

107. S'agissant de l'attribution des postes, le Secrétariat devrait considérer comme une priorité de recruter du personnel originaire de tous les pays et régions du monde et de nommer davantage de femmes à des postes de responsabilité, en particulier originaires de pays en développement. À l'heure actuelle, on observe un déséquilibre marqué parmi les effectifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui vient contredire la nature intergouvernementale du Haut-Commissariat.

108. Pour ce qui est de la question des réformes et de l'initiative prise par le Secrétaire général de renforcer le Département des affaires politiques, la délégation vénézuélienne demande que l'ensemble des priorités de l'Organisation soit pris en compte de façon intégrée et équilibrée, de façon qu'aucun secteur ne soit affaibli par rapport aux autres. Elle croit déceler les signes d'une volonté de renforcer des organes aussi importants que le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et les commissions régionales.

109. **M. Heller** (Mexique) dit que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 a été

établi sur la base des mandats confiés par l'Assemblée générale et des priorités accordées par les États Membres à certaines activités spécifiques menées par l'Organisation. Il est également le reflet de l'estimation par le Secrétaire général du montant des ressources financières nécessaires pour exécuter lesdits mandats. Néanmoins, le représentant du Mexique est préoccupé à divers titres lorsqu'il examine les propositions dont la Commission est actuellement saisie. En premier lieu, la démarche morcelée qui a présidé au processus budgétaire ne fait que compliquer l'examen du budget, rend difficile de déterminer le montant des ressources nécessaires au titre des activités prioritaires et, d'une manière générale, nuit à la discipline budgétaire.

110. En deuxième lieu, non seulement les adjonctions prévues aux propositions soumises entraîneront une augmentation du budget mais elles empêcheront que ces propositions soient examinées comme un tout organique. Si la plupart des fonctions du Secrétariat découlent de mandats confiés par l'Assemblée générale qui sont encore en vigueur, certaines tâches sont devenues obsolètes. Un examen rigoureux des ressources associées à ces fonctions est donc requis.

111. En troisième lieu, le montant réel du budget, qui dépasse 4,6 milliards de dollars, est notablement plus élevé que celui de l'estimation préliminaire approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/254.

112. En quatrième lieu, le projet de budget-programme ne contient pas le détail des mesures conçues pour renforcer l'efficacité de l'Organisation. Le Mexique, qui se place au dixième rang des pays qui versent les quotes-parts les plus élevées, est déterminé à fournir à l'ONU les ressources dont elle a besoin pour exécuter ses mandats. Il est toutefois essentiel de s'assurer que ces ressources soient utilisées de façon efficace et efficiente.

113. Bien que l'orateur soit reconnaissant au Secrétaire général d'avoir présenté certains aspects de la réforme du Département des affaires politiques qu'il envisage, la délégation mexicaine aurait préféré qu'il opte pour une restructuration globale, conforme aux mandats confiés par l'Assemblée générale, qui englobe le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et d'autres départements et bureaux, notamment le Département des affaires économiques et sociales. Les ressources doivent être équitablement réparties entre les trois piliers de l'action menée par l'Organisation.

Malheureusement, le projet de budget-programme ne reflète pas cet impératif.

114. **M. Punkrasin** (Thaïlande) se félicite qu'on s'emploie depuis peu à améliorer la gestion de l'Organisation, notamment son processus budgétaire. Les séances d'information officielles organisées par de hauts responsables du Secrétariat à l'intention des membres de la Cinquième Commission ont été particulièrement utiles et cette pratique devrait être pérennisée. L'orateur espère que les échanges de vues en toute franchise, à un stade précoce du processus de prise de décisions, contribueront à une meilleure compréhension des besoins de l'Organisation sur le plan budgétaire et à l'amélioration de l'équilibre entre les ressources et les activités prescrites. Lorsqu'ils examineront le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, les États Membres devront garder à l'esprit que l'allocation de ressources d'un montant suffisant est un facteur déterminant de l'exécution efficace des programmes.

115. Si la délégation thaïlandaise apprécie les efforts entrepris par le Secrétaire général et le Secrétariat pour renforcer la planification et le processus budgétaires, d'autres mesures sont nécessaires. À cet égard, la Thaïlande, ainsi que l'Afrique du Sud, le Chili et la Suède ont soumis des propositions portant sur l'amélioration de la gouvernance et de la gestion, établies dans le cadre de l'Initiative des quatre nations. Il s'agit, entre autres, d'une série de mesures pratiques conçues pour améliorer la responsabilité et la transparence à tous les stades du processus budgétaire. La délégation thaïlandaise espère que ces propositions contribueront aux efforts en cours visant à renforcer l'ONU et à la rendre plus efficace.

116. Les concepts synergiques d'efficacité, de transparence et de responsabilité sont la marque de la bonne gestion. Pour que la gestion axée sur les résultats fonctionne, il faut s'attacher davantage à spécifier quels mandats et quels objectifs sont associés aux programmes et activités prévus. Il faut également mettre l'accent sur l'amélioration des indicateurs de succès, le suivi des résultats, le renforcement des évaluations et la remontée de l'information, sans négliger la formation du personnel compétent.

117. Les activités de base de l'Organisation sont l'expression des intérêts communs des États Membres et, en tant que telles, leur exécution relève de la responsabilité collective de ces États. La Cinquième

Commission devrait donc corriger le déséquilibre persistant entre budget ordinaire et ressources extrabudgétaires afin d'assurer la régularité de l'affectation des ressources.

118. Le représentant de la Thaïlande souligne la contribution importante des commissions régionales, entre autres à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et insiste sur le fait que des ressources adéquates doivent leur être affectées afin qu'elles soient en mesure de s'acquitter de leurs mandats sans dépendre indûment de ressources extrabudgétaires. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique permet aux pays de la région d'échanger des données d'expérience et des opinions quant à diverses options politiques, stratégies et bonnes pratiques, de façon intégrée et ouverte. Elle joue également un rôle vital en ce qu'elle réduit l'écart entre les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, qui réunit certaines des économies du monde dont la croissance est la plus rapide et plus de la moitié des pays en développement.

119. En tant que pays d'accueil de la Commission, la Thaïlande approuve les propositions contenues au chapitre 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de budget-programme, qui ont fait l'objet d'un examen intergouvernemental approfondi et ont été approuvées par la Commission elle-même à sa soixante-troisième session. Le projet de budget reflète les priorités des États membres de la Commission et se concentre sur les secteurs pour lesquels elle est dotée d'atouts particuliers. À cet égard, la délégation thaïlandaise est favorable aux demandes de la Commission en ce qui concerne les postes et se félicite qu'elle ait proposé le redéploiement de deux postes P-2 provenant de la composante appui aux programmes, l'idée étant de renforcer les fonctions d'achat et de suivi et d'évaluation.

120. **M. Takasu** (Japon) se félicite des efforts consentis par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité du Secrétariat, mais est gravement préoccupé quant à la possibilité de voir le montant final du budget de l'exercice biennal 2008-2009 dépasser 4 milliards 628 millions de dollars, ce qui représenterait une augmentation de 22 % par rapport aux estimations initiales réalisées à la veille de l'exercice biennal précédent. Lors de l'examen du projet de budget-programme, il importe de tenir compte de toutes les obligations financières qui

incombent aux États Membres : le budget du maintien de la paix pour l'année débutant le 1^{er} juillet 2007 devrait atteindre 5 milliards 250 millions de dollars et, outre l'augmentation sans précédent du budget ordinaire, 690 millions de dollars supplémentaires seront requis au titre du plan-cadre d'équipement. Compte tenu de ces fortes augmentations, les propositions relatives au budget ordinaire devraient être examinées encore plus minutieusement. La délégation japonaise continue de plaider pour que les demandes de nouveaux crédits soient satisfaites grâce au redéploiement de ressources précédemment affectées à des activités devenues obsolètes ou assorties d'un faible degré de priorité. Elle appuie aussi le principe de la croissance nominale nulle du budget-programme des organisations internationales et examinera donc les propositions du Secrétaire général en fonction de leur bien-fondé.

121. Le budget-programme établit un contrat entre les États Membres et le Secrétaire général. Comme l'a fait observer le Comité consultatif, il incombe au Secrétaire général de présenter aux États Membres un tableau qui soit le plus complet possible des besoins de l'Organisation pour l'exercice biennal à venir. Une présentation morcelée de la budgétisation, suivie de demandes de montants supplémentaires au coup par coup, n'est pas propre à faciliter l'approbation du projet de budget-programme par consensus, aussi la délégation japonaise apprécierait-elle de recevoir des éléments d'information complémentaires au sujet des activités qui seront allégées si les montants supplémentaires demandés sont accordés, mais aussi des résultats que ces derniers devraient permettre d'obtenir.

122. Il est important de respecter les procédures et la méthode d'établissement du budget énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, qui disposent que le montant global du projet de budget-programme, ses priorités et le montant du fonds de réserve doivent être conformes à l'esquisse budgétaire précédemment approuvée par l'Assemblée générale. Les dépenses supplémentaires qui procèdent des incidences sur le budget-programme et de l'actualisation des montants doivent rester dans les limites du montant du fonds de réserve. Ces procédures et cette méthodologie dynamisent le processus budgétaire et ont été conçues afin de maîtriser l'augmentation du budget grâce à l'établissement de priorités et au transfert de ressources selon des normes

strictes. C'est pourquoi la délégation japonaise s'associe au Comité consultatif pour recommander que le montant du fonds de réserve soit maintenu à 0,75 % du total de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2008-2009. Lorsque le Secrétaire général soumettra ses prévisions révisées, il devra adhérer aux procédures et à la méthodologie pertinentes et imposer une discipline budgétaire qui soit la plus rigoureuse possible.

123. La mise en place de mécanismes plus efficaces de contrôle des obligations liées aux responsabilités est la condition préalable à l'émergence d'un Secrétariat plus moderne et dont les activités soient rationalisées. À cet égard, la délégation japonaise est déçue de constater que le Secrétaire général n'a pas tiré tout le parti possible de la marge de manœuvre limitée qui lui avait été accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/283. À ce jour, les exemples de redistribution de ressources à l'intérieur d'un même chapitre du budget ou leur transfert d'un chapitre à un autre ne sont que très peu nombreux. L'orateur souligne combien il est important d'appliquer rigoureusement l'article 5.6 des Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et prie instamment le Secrétaire général de s'employer davantage à exploiter toutes les ressources existantes au moyen de leur redistribution et d'utiliser la marge de manœuvre dont il dispose avant de demander l'ouverture de crédits supplémentaires. Le déclassement de certains postes dont les titulaires sont partis à la retraite permettrait de réaliser d'autres économies. De plus, chaque fois que ce sera possible, le nombre de postes P-2 et P-3 devra être augmenté. L'examen des mandats est un autre moyen utile de réduire les dépenses.

124. Le Secrétaire général a exprimé son intention de resserrer encore les liens entre les trois piliers de l'action de l'Organisation que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Tout en reconnaissant la nécessité de canaliser des ressources limitées vers ces trois domaines prioritaires, il a souligné combien il était important d'utiliser les ressources financières et humaines aussi efficacement que possible afin d'optimiser la prestation de services.

125. **M. Outlule** (Botswana) dit qu'il est impératif de travailler dans un esprit de compromis et de consensus, de sorte que tous les États Membres participent sur un

ped d'égalité à la prise de décisions concernant le budget et constatent par eux-mêmes que l'allocation des ressources reflète pleinement les priorités de l'Organisation. L'établissement d'un consensus est d'autant plus important que, une fois le budget approuvé, les États doivent verser leurs quotes-parts intégralement, dans les délais et sans poser de conditions. Le Secrétaire général a besoin de ressources d'un montant prévisible pour exécuter ses mandats dans les délais et de façon efficace, mais il doit aussi rendre compte comme il convient de l'utilisation qui est faite de ces ressources.

126. Pour ce qui est de la présentation du budget-programme, l'orateur partage l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : une budgétisation morcelée ne sert pas les intérêts des États Membres, car elle retarde la prise de décisions et ralentit le travail du Secrétariat.

127. La délégation du Botswana est favorable aux réformes en cours, qu'elles concernent le Secrétariat ou la gestion : elles revitaliseront l'Organisation et lui permettront de répondre à de nouveaux défis. Néanmoins, ce processus de réforme doit être équitable et équilibré, reposer sur des partenariats et servir les intérêts communs.

128. La Commission de consolidation de la paix a réalisé des progrès satisfaisants au cours de sa première année d'existence, bien qu'il reste encore beaucoup à faire. L'orateur approuve donc le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dont la contribution aux travaux de la Commission sera précieuse. Il se dit également encouragé par les contributions financières au Fonds pour la consolidation de la paix déjà annoncées.

129. Il se félicite des mesures prises pour renforcer les moyens du Secrétariat à tous les niveaux et espère que tous les piliers de l'action de l'Organisation recevront la même attention. Le maintien de la paix et de la sécurité au plan international, s'il est crucial, ne devrait pas être considéré comme une priorité aux dépens du développement; il faut préserver une corrélation étroite entre les priorités prescrites à l'Organisation et l'allocation des ressources budgétaires.

130. Le développement de l'Afrique est l'une de ces priorités. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a un rôle essentiel à jouer, puisqu'il coordonne l'appui fourni par la communauté

internationale à l'Afrique. Il est donc malheureux que les cinq postes supplémentaires approuvés, notamment celui de chef du Bureau, n'aient toujours pas été pourvus : cela nuit en effet à son fonctionnement. L'orateur se demande si des problèmes empêchent le Secrétariat de pourvoir ces postes et, si ce n'est pas le cas, à quel moment ils seront pourvus. La diminution des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu d'allouer au Bureau constitue également un sujet de grave préoccupation, car il aura des répercussions négatives sur les activités de sensibilisation en faveur du développement de l'Afrique à mener auprès de personnalités de haut niveau.

131. L'orateur se félicite que le Bureau des services de contrôle interne ait recommandé un recentrage des travaux de la Commission économique pour l'Afrique. Grâce à ce repositionnement, les bureaux sous-régionaux seront amenés à fournir davantage de services, cependant que le siège de la Commission, à Addis-Abeba, exercera des fonctions de contrôle, d'élaboration de stratégies et de coordination.

132. Pour finir, la délégation du Botswana approuve le montant alloué au Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et se félicite de la nomination du nouveau chef du Bureau.

133. Selon **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique), une fois que les montants estimatifs auront été actualisés et que les ressources nécessaires aux activités liées à la réforme auront été ajoutées au montant estimatif préliminaire du budget établi par le Secrétaire général, le montant réel des ressources nécessaires au titre de l'exercice biennal 2008-2009 pourrait avoisiner 4,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 15 % par rapport au montant du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007. Cette augmentation incontrôlée du budget n'est pas viable. L'Assemblée générale doit insister auprès du Secrétariat pour qu'il recherche des possibilités d'économies et établisse des priorités parmi les nouvelles initiatives lorsqu'il propose des budgets en augmentation ou présente des demandes de financement supplémentaires. Cela encouragerait la discipline budgétaire, qui est la marque d'une bonne gestion. Les États Membres attendent de l'ONU qu'elle utilise ses ressources aussi efficacement que possible.

134. La délégation des États-Unis et d'autres ont toujours plaidé pour la croissance nulle du budget-programme. Compte tenu du projet de budget dont la Cinquième Commission est saisi, cela n'apparaît pas comme une option possible. Néanmoins, la Commission doit s'employer à maîtriser l'augmentation du budget, tout en veillant à allouer des fonds suffisants à l'exécution par l'Organisation des mandats qui lui ont été confiés. Aucune organisation ne peut fonctionner si des priorités ne sont pas établies parmi ses dépenses et sans apporter de modification à ses budgets, par exemple en mettant un terme aux programmes redondants ou moins pertinents et en redistribuant ses ressources de sorte qu'elles soient utilisées pour répondre aux nouveaux défis et aux nouvelles priorités. Mais le fait d'avoir des priorités trop nombreuses revient à n'en avoir aucune.

135. Tout comme le Comité consultatif, l'orateur se dit préoccupé par la présentation morcelée du budget, qui ne donne pas un tableau complet des besoins pour le prochain exercice biennal. Le processus budgétaire repose sur un partenariat entre le Secrétariat et les États Membres, qui ont du mal à jouer leur rôle lorsqu'il leur faut faire face à de trop nombreuses demandes supplémentaires, ce qui sera le cas cette fois-ci.

136. Les propositions budgétaires doivent être examinées avec soin afin qu'il soit possible de déterminer s'il est possible de réaliser des économies plus importantes que celles qui ont été envisagées par le Comité consultatif, d'un montant de 11,5 millions de dollars. En outre, il faut se pencher avec minutie sur les demandes de ressources supplémentaires déjà soumises ou qui le seront dans un proche avenir, afin de déterminer si elles sont appropriées, puis établir entre elles des priorités en gardant à l'esprit non seulement les objectifs du Secrétariat mais aussi des réalités budgétaires.

137. **M. Guerber** (Suisse) dit que, loin de représenter une croissance nominale nulle, le montant estimatif du budget-programme révèle une croissance réelle de quelque 25 %, une fois que les divers suppléments prévus y ont été ajoutés. La présentation décousue du budget fait que les États Membres ont des difficultés à gérer efficacement le processus budgétaire. L'orateur demande donc que les futurs projets de budget soient complets et présentés dans les délais.

138. Le représentant de la Suisse se félicite de constater que davantage de ressources sont destinées au

Haut-Commissariat aux droits de l'homme et au renforcement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Sa délégation plaide depuis longtemps pour que les programmes axés sur les droits de l'homme et l'aide humanitaire reçoivent un financement plus stable et prévisible.

139. Trois questions préoccupent particulièrement la délégation suisse, en ce qu'elles ont des incidences financières notables. En premier lieu, si l'orateur félicite le Secrétaire général pour la manière dont il mène la réforme de l'ONU, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la gouvernance sur un plan général en renforçant la responsabilisation, la transparence et le contrôle interne. Des améliorations sont aussi nécessaires en ce qui concerne la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats. Un système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnel et doté de ressources adéquates est requis. Des économies peuvent également être réalisées grâce, entre autres, à l'amélioration du régime de passation des marchés et à la nomination d'un directeur général de l'informatique.

140. En deuxième lieu, l'Organisation doit interrompre les activités devenues obsolètes ou qui ont perdu de leur intérêt. La délégation suisse appuie donc les initiatives visant à relancer l'examen des mandats.

141. Enfin, maintenant qu'elle a créé le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale doit lui fournir des ressources suffisantes, à prélever sur le budget ordinaire. Les activités de base de l'Organisation ne sauraient dépendre de contributions volontaires.

142. À condition que le budget permette d'atteindre les objectifs que l'orateur vient d'évoquer, la délégation suisse est prête à accepter une augmentation de son montant plus importante qu'elle ne l'aurait souhaité. La Commission ne doit pas examiner les propositions budgétaires ligne par ligne, mais se concentrer sur les priorités stratégiques de l'Organisation.

143. **M. Hannesson** (Islande) dit que l'objectif ultime des négociations menées par la Cinquième Commission est d'obtenir que le Secrétaire général dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés. Il est essentiel d'aborder chaque proposition budgétaire de façon équilibrée. Cela signifie qu'il faut, en premier lieu, tenir la balance égale entre les ressources allouées et les ressources

disponibles, c'est-à-dire appliquer la discipline budgétaire et, en second lieu, déterminer l'importance qu'il convient d'accorder à tel ou tel mandat en tenant compte des priorités fondamentales de l'ONU. Ces priorités procèdent des trois piliers de l'action de l'Organisation ainsi que des mandats confiés par l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 heures.